



Saint-Julien vous parle

MOT DU MAIRE

Chers citoyennes et citoyens, j'aimerais profiter de ce moment de l'année pour vous souhaiter une bonne année 2020.

Nous voilà déjà rendu à mi-mandat et je suis vraiment fier du travail de mes conseillers et conseillère avec qui j'aime travailler. Aussi, depuis le début juillet nous avons engagé un nouveau directeur général, soit Martin Cloutier.

Réalisations de 2019 :

- Nous avons renégocié les salaires de tous les employés et des élus. C'est une entente qui sera simplement indexée l'an prochain.
- Nous avons repeinturé la salle communautaire et vernis son plancher.
- Nous avons fait l'achat et l'installation d'une génératrice stationnaire pour le centre communautaire, et d'une génératrice portative pour le bureau municipal. Nous serons donc prêts en cas de sinistre.
- Du côté de la voirie, nous avons creusés les fossés du rang 4, de la route St-Fortunat, et de la route Lamothe. Nous avons aussi terminé de faire le débroussaillage des chemins.

Prévisions pour 2020 :

- Nous allons recharger le rang 4, la route St-Fortunat, la route Lamothe et le rang 3 ouest.
- Notre dossier prioritaire – comme vous le savez – est la route 216... et j'espère pouvoir vous annoncer sous peu la réalisation prochaine des travaux.

Merci

Jacques Laprise, Maire



DANS CE NUMÉRO

Mot du maire	1
Avis de promulgation	2
Taxation 2020	2
Info-Conseil	2
Guignolée 2019	3
Cercle Fermières	3
Avis de promulgation	3
Subventions offertes	4
Horaire du bureau	4

TAXES 2020

Taxe foncière générale :

Il sera prélevé 0,80 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière.

Gosford phase 1 :

Il sera prélevé 0,06 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Grande-Ligne :

Une taxe spéciale de 13 \$ sera prélevée pour chaque unité d'évaluation.

Ordures :

Le montant annuel sera de 150 \$ pour une résidence, et de 75 \$ pour un chalet.

Récupération :

Le montant annuel sera de 80 \$ pour une maison, et de 45 \$ pour un chalet.

Roulottes :

Les propriétaires de roulotte seront assujettis à une taxe fixe de 120 \$.

Chiens :

Pour les trois premiers chiens on doit obtenir une licence à un cout annuel de 15\$ chacun.

Plus de trois chiens est considéré comme un chenil et un montant de 300\$ est exigible pour la licence.

Taux d'intérêt :

Le taux d'intérêt annuel qui s'applique au sommes dues est de 15%.

Versements :

Il sera toujours possible de payer en six versements égaux pour les comptes supérieurs à 300 \$.

AVIS DE PROMULGATION

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement numéro 376 fixant le taux de taxation pour 2020 est entré en vigueur le 13 janvier 2020.
2. Ce règlement a pour effet de fixer le taux de taxation pour l'année 2020.
3. Une copie du règlement numéro 376 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, Chemin Saint-Julien, du lundi au jeudi, de 8 heures à 16 heures, et le vendredi de 8 heures à midi.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 15 janvier 2020.

Martin Cloutier

Directeur général, secrétaire-trésorier

INFO CONSEIL

Une séance ordinaire du Conseil s'est tenue le 13 janvier dernier, dans les bureaux de la municipalité. Lors de cette séance, il fut question des sujets suivants :

Taxes 2020

Le règlement de taxation 2020 a été adopté. Essentiellement, le taux de taxe que chargera la municipalité restera le même. Il s'appliquera sur la valeur de votre propriété.

Rémunération des élus

Le règlement sur la rémunération des élus a été adopté. Il fixe le salaire du maire et des conseillers. Il prévoit aussi l'utilisation de jetons de présence pour les comités avec charges.

Vente pour taxes

Le Conseil a autorisé le directeur général à avoir recours à la vente pour taxes . Les personnes qui ont

un retard important recevront un 2e avis de rappel les avisant des démarches qui pourront être entreprises en cas de non paiement.

Ententes incendies

Il a été convenu que le maire et le directeur seront les signataires des ententes incendies pour l'année 2020.

Défibrillateur

Le Conseil a mandaté le directeur général à procéder à l'achat d'un défibrillateur externe automatisé.

Celui-ci devrait éventuellement être installé dans le portique du bureau municipal, afin d'être accessible en tout temps par quiconque en aurait besoin.

De la formation est aussi prévue, nous vous tiendront au courant.

Prochain Conseil :

Lundi 3 février, 20h00.

AVIS DE PROMULGATION

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement numéro 375 sur la rémunération des élus est entré en vigueur le 13 janvier 2020.

2. Ce règlement a pour effet de fixer les salaires du maire et des conseillers.

3. Une copie du règlement numéro 375 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, Chemin Saint-Julien, du lundi au jeudi, de 8 heures à 16 heures, et le vendredi de 8 heures à midi.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 15 janvier 2020.

Martin Cloutier

Directeur général, secrétaire-trésorier

RÉSULTAT DE LA GUIGNOLÉE 2019

Les gens de Saint-Julien ont été très généreux lors de la guignolée 2019.

Un montant de 986,30 \$ et des denrées non périssables pour environ 800,00 \$ ont été recueillies.

Il me faut remercier l'équipe qui m'appuie depuis plusieurs années soit : Claire et Gilles Marcoux, Léopold Lemay, Éric Gouin qui ont généreusement donné leur temps afin de faire un succès de cet événement.

Merci aux généreux donateurs, vos dons ont fait une différence dans la vie de ceux qui en ont besoin en ce temps de réjouissances.

Bonne année et santé à tous.

Gaston Boutin

CERCLE DES FERMÈRES

La réunion mensuelle du Cercle des Fermières de Saint-Julien se tient le deuxième mercredi de chaque mois. Plus précisément, elle a lieu en après-midi, à 13h30, au centre communautaire (en bas).

Les autres mercredi les fermières ont des ateliers à 13h30.

Claudette Bergeron, pour le Cercle des Fermières de Saint-Julien.

JANVIER 2020

D	L	M	M	J	V	S
			1	O	3	4
5	6	7	8	R	10	11
12	C	14	15	O	17	18
19	20	21	22	R	24	25
26	27	28	29	O	31	

FÉVRIER 2020

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	C	4	5	R	7	8
9	10	11	12	O	14	15
16	17	18	19	R	21	22
23	24	25	26	O	28	29

MARS 2020

D	L	M	M	J	V	S
1	C	3	4	R	6	7
8	9	10	11	O	13	14
15	16	17	18	R	20	21
22	23	24	25	O	27	28
29	30	31				

· B E A U C O U P ·

SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia

AIDE FINANCIÈRE POUR LES PARENTS : COUCHES LAVABLES

Saviez-vous que la Municipalité du Saint-Julien accorde une aide financière pour l'achat de couches lavables ? Il est possible de se voir accordé 50% du coût d'achat jusqu'à un maximum de 150\$ par enfant utilisant le principe des couches lavables. Cette aide financière est accordée sur présentation de factures d'achat d'un ensemble complet (neuf) de couches lavables. À noter que l'enfant devra être âgé de moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.

AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES

Saviez-vous que la municipalité de Saint-Julien paie les surprimes pour ses contribuables pour les inscriptions à des activités sportives ou autres ? Une preuve de facture est requise et le remboursement se fera au prorata des demandes, jusqu'à concurrence du montant total prévu au budget, soit 800\$.

Veillez faire parvenir les factures à la municipalité au plus tard le 27 novembre 2020. Les montants autorisés vous seront versés le 8 décembre 2020.

janvier

« Source encore glacée, miroirs gelés, Rois sortant tout raidis d'or des ténèbres de décembre, c'est janvier, en marche vers la Chandeleur, qui détient l'indiscernable futur. »

Sidonie Gabrielle Colette

Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295
Télécopie : 418-423-2384
Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur en bâtiment :
Fernando Rosas (819-434-7323)

Inspecteur en voirie :
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :
Michel Tremblay (418-423-7474)



HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU

Lundi	8h à 12h	13h à 16h
Mardi	8h à 12h	13h à 16h
Mercredi	8h à 12h	13h à 16h
Jeudi	8h à 12h	13h à 16h
Vendredi	8h à 12h	Fermé